

911,901

100,000

46,775

58,676

03,869

54,807

au 15

ces du

ce du

0,532

0,000

1,767

2,299

3,523

,776

t de

J'es-

blau-

nos

n se

osse

ette

ente

ssés

02,-

de

luc-

era

complètement éteints. (Très-bien!) Je crois que nous pouvons émettre des effets à un chiffre suffisant pour consolider toute la dette flottante et administrer désormais nos finances sur une base tout-à-fait indépendante. (Très-bien, très-bien!) Maintenant, je dois dire un mot de la manière dont la dette flottante a été diminuée et parler, à ce propos, de l'émission des effets de la Puissance, garantie importante à conserver pour le pays, et dont, je crois, le public n'a pas encore une idée bien précise. Cette émission est plus avantageuse au public que les bons ordinaires. On n'a pas la peine d'en détacher des coupons tous les six mois. Elle est inscrite, dans les registres du Receveur-Général absolument comme le fonds des banques, et les porteurs ne courent aucun risque de perte. Elle possède cet autre avantage d'être transférable d'un point de la Puissance à l'autre et en petites sommes. Toute personne peut placer une somme quelconque excédant \$100 dans l'achat d'effets de la Puissance et recevoir l'intérêt de cette somme tous les six mois. Cette facilité de placer des sommes détachées est un avantage qu'on ne comprend pas, je crois, suffisamment. Toute somme détachée peut être inscrite dans les registres du gouvernement et transférée d'une façon régulière. Je suis heureux d'informer la Chambre que le placement de ces effets a donné les meilleurs résultats. Le nombre des soumissions a été de 61 au-dessous du pair et de 145 audessus. Je suis heureux de dire que la distribution de ces effets a eu lieu dans tout le pays, en petites sommes, aux commissaires, exécuteurs, aux institutions de charité et à des particuliers désireux d'obtenir un bon placement pour de petits capitaux. Je crois que cette distribution en petites sommes, dans tout le pays, donne au public, en général, un intérêt dans la permanence, la stabilité et l'honnête administration de nos affaires.

L'hon. M. HOLTON.—Le Ministre des Finances voudrait-il bien indiquer le nombre des porteurs d'effet?

L'hon. M. ROSE.—Si mon hon. ami veut bien avoir un peu de patience jusqu'à ce que le rapport demandé par l'hon. membre pour Ontario Sud soit mis devant la Chambre, il aura tous les renseignements désirables sur ce point et sur tous les détails de la motion. Comme je l'ai dit, la balance de la somme qui va à diminuer la dette flottante a été obtenue par la vente des bons de la Nouvelle-Ecosse émis au crédit de la Puissance. Je suis heureux de constater que, malgré des circonstances qui auraient pu, à l'époque, affecter les relations générales du pays, et nuire à la vente, la première opération financière de la Puissance, en Angleterre, a parfaitement réussi à point de vue de l'intérêt général.

L'hon. M. HOLTON.—Je présume que les bons de la Nouvelle-Ecosse ne sont autre chose que des effets de la Puissance.

L'hon. M. ROSE.—Oni, ils forment partie de la dette assumée par la Puissance.

L'hon. M. HOLTON.—A-t-on changé la forme des bons?

L'hon. M. ROSE.—Non, mais on a indiqué qu'ils forment partie de la dette dont la Puissance est responsable. La forme des effets importe